



# LOGISTIQUE

Formations pour tous les travailleurs de l'industrie alimentaire · 2020

## Que peut faire Alimento pour vous ?

Alimento regroupe les services sectoriels pour les entreprises alimentaires, leurs travailleurs, les boulangers et l'enseignement. Alimento vous soutient dans la gestion quotidienne de votre entreprise. En tant que conseiller du secteur, nous répondons à vos questions relatives au personnel et à la formation.

## Vous avez déjà payé. Alors, profitez-en maintenant !

Vous payez en effet une cotisation à Alimento par le biais du salaire brut de vos travailleurs, et ce pour toutes les personnes qui relèvent des commissions paritaires 118 (ouvriers) et 220 (employés).

## Remboursement des frais salariaux via le système de CEP (Congé-Education Payé)

Les coûts salariaux représentent une partie importante des frais de formation pour les employeurs. Ils peuvent en récupérer une partie par le biais du système de congé-éducation payé (CEP). Attention, en Flandre ce système a été remplacé par le VOV (Vlaams Opleidingsverlof).

Pour connaître les conditions du CEP et en savoir plus, consultez [www.alimento.be/cep](http://www.alimento.be/cep) (Wallonie et Bruxelles) ou [www.alimento.be/vov](http://www.alimento.be/vov) (Flandre).



## Formations pour vos travailleurs

Plus de 150 formations gratuites ainsi qu'une multitude de formations à un tarif fortement réduit vous attendent ! L'offre complète est disponible sur [www.alimento.be/formations](http://www.alimento.be/formations).

Dans cette brochure, vous trouverez une sélection des formations intéressantes pour votre entreprise :

- ▶ Des formations dans le cadre d'obligations légales.
- ▶ Des formations indispensables pour vos activités.
- ▶ Le tout complété par les formations les plus demandées.

Toutes les formations sont accessibles pour vos travailleurs issus des commissions paritaires 118 et 220. Vos intérimaires peuvent également y participer aux mêmes conditions avantageuses. Et saviez-vous qu'en tant que gérant ou patron, vous pouvez également profiter de nos interventions ?



**Alimento est à l'écoute de toutes vos questions. Une question sans réponse ? Contactez-nous et nous chercherons une solution ensemble.**

### Conseil sur mesure

Rencontrez-vous des difficultés dans votre organisation RH ? Entendez-vous des plaintes auprès de la ligne d'emballage concernant une mauvaise posture de travail ? Désirez-vous recruter de façon plus efficace ou faire revenir un malade de longue durée dans vos équipes ? Alimento vous aide dans votre politique du personnel.

Dans notre large gamme de conseils, vous trouverez un vaste éventail d'outils vous permettant d'analyser la situation et de formuler une solution appropriée.

### Politique RH générale

- ▶ Recrutement
- ▶ Accueil des nouveaux arrivants et système de tutorat
- ▶ Approche structurée de l'enseignement et de la formation
- ▶ Apprentissage sur le poste de travail, instructions de travail et matériel didactique
- ▶ Gestion des compétences et des talents
- ▶ Évaluation et fonctionnement
- ▶ Politique et planification de carrière
- ▶ Diversité

### Votre organisation du travail à la loupe

- ▶ Créer de l'autonomie, des possibilités d'apprentissage et de la variation dans le travail
- ▶ Solutions pour le travail répétitif
- ▶ Analyse de la charge de travail afin de l'alléger
- ▶ Analyse de l'ensemble des tâches des managers de première ligne
- ▶ Ergonomie
- ▶ Gérer le télétravail
- ▶ Gérer l'automatisation et la digitalisation
- ▶ La déconnexion



### Soutien financier

Faire appel à divers spécialistes coûte évidemment beaucoup d'argent. Mais ce n'est heureusement pas le cas pour vous.

Les entreprises du secteur alimentaire ont en effet droit à une série d'interventions financières qui peuvent atteindre jusqu'à 6.000 € par scan pour les sociétés de moins de 100 salariés.



Consultez notre offre de conseils sur mesure sur [www.alimento.be/soutien](http://www.alimento.be/soutien)



## MOYENS DE TRANSPORT INTERNES

### | Formations moyens de transport internes : chariot frontal, chariot latéral, chargeur, transpalette, pont, nacelle élévatrice, ...

Ces formations ont pour objectif d'apporter toutes les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un engin de manutention. De l'utilisateur débutant au confirmé, plusieurs modalités existent afin de coller au mieux aux besoins des candidats.

## TRANSPORT

### | Permis camion catégorie C, C1

Les formations théoriques et pratiques au permis C, C1 sont dispensées par des auto-écoles agréées et proches de vous.

### | Permis camion catégorie CE, C1 + E

Les formations théoriques et pratiques au permis CE, C1 + E sont dispensées par des auto-écoles agréées et proches de vous.

### | Formation continue des chauffeurs permis C /CE

La formation continue des chauffeurs professionnels est une obligation légale. Nos centres sont agréés par le Ministère et vous permettent de suivre les 35 heures de formation prévues.

### | Les Incoterms 2010 : formation de base

Les incoterms sont les responsabilités et les obligations d'un vendeur et d'un acheteur dans les domaines suivants : chargement, transport, livraison des marchandises ainsi que les formalités et charges liées à ces opérations.

### | La législation CMR et la lettre de voiture CMR

Document de transport terrestre relevant de la convention de Genève. La lettre de voiture CMR atteste de la prise en charge des marchandises en bon état et de l'expédition à partir du moment où le transporteur y a apposé sa signature.

### | Arrimage et transport : le rapport de force

Formation resituant l'importance du chargement et de l'arrimage correct dans ses aspects pratiques et législatifs.

### | Evaluer vos transporteurs en mesurant leurs performances

Cette formation est orientée autour de vos KPI en matière de logistique et de leur mise en place dans votre entreprise.

### | Comment calculer les frais de transport de votre Supply Chain

Cette formation vous livrera les outils nécessaires en vue de maîtriser au mieux vos coûts de transport.

## MAGASIN ET LOGISTIQUE

### | Préparateur de commandes

Cette formation vous permettra de connaître et de maîtriser les principaux outils du préparateur de commandes.

### | Voice picking - initiation à la commande vocale

Cette formation théorique et pratique familiarisera vos opérateurs en entrepôt avec les dispositifs de la commande vocale.

### | Compléments de traçabilité alimentaire pour caristes manutentionnaires : bases théoriques

Au départ d'une mini-usine, les caristes et manutentionnaires balaieront les grands principes de la gestion d'un stock et les outils tels que les ERP, les codes-barres, RFID jusqu'à l'informatique embarquée.

### | Optimisez votre gestion d'entrepôt

Cette formation est destinée à vous faire appréhender la place de la gestion de l'entrepôt dans la Supply Chain et de vous donner des conseils dans l'organisation et l'optimisation de votre entrepôt.

## Conditions Générales

### Conditions générales pour toutes les formations soutenues financièrement par Alimento – IFP asbl

- ▶ Les formations dont Alimento vous rembourse une partie des frais sont les suivantes : des interentreprises organisées par Alimento, des interentreprises organisées par nos partenaires agréés et des formations sur mesure avec un de nos partenaires agréés.
- ▶ Les participants ressortent de la Commission Paritaire 118 (ouvriers) ou de la CP 220 (employés) ou bien sont des travailleurs intérimaires occupés dans l'entreprise alimentaire : ce qui est en général le cas si le numéro ONSS de votre entreprise commence par l'un des indices suivants : 048, 051, 052, 058, 258 ou 848.
- ▶ La formation se déroule pendant les heures de travail et si ce n'est pas le cas, alors les heures de formation doivent être rémunérées ou récupérées.
- ▶ Pour les entreprises qui comptent au moins 20 travailleurs : il existe un plan de formation conforme au modèle sectoriel de l'industrie alimentaire. Ce plan de formation a fait l'objet d'une concertation au niveau du conseil d'entreprise ou de la délégation syndicale (le cas échéant), ce qui est confirmé par la signature des représentants des travailleurs. ([www.alimento.be/fr/cctsectorielle](http://www.alimento.be/fr/cctsectorielle)).
- ▶ Pour les entreprises qui disposent d'un organe de concertation : la politique d'accueil est concertée annuellement avec le conseil d'entreprise ou la délégation syndicale (voir [www.alimento.be/fr/cctsectorielle](http://www.alimento.be/fr/cctsectorielle)).

### Conditions additionnelles pour les formations interentreprises organisées par Alimento

Il s'agit de formations pour lesquelles l'inscription se fait directement auprès de Alimento.

#### Comment s'inscrire ?

L'inscription aux formations interentreprises d'Alimento ne peut se faire que par écrit. Pour compléter le formulaire d'inscription, rendez-vous sur notre site internet à la page [www.alimento.be/fr/chercher-une-formation](http://www.alimento.be/fr/chercher-une-formation) où vous pourrez voir immédiatement s'il reste encore des places.

**Attention** : l'inscription n'est définitive qu'après la réception de la lettre de confirmation Alimento qui contient également toute une série d'informations pratiques.

#### Paiement

Pour les formations payantes, vous recevrez la facture peu avant le début de la formation. Celle-ci devra être acquittée au préalable. Vous ne pouvez pas utiliser les chèques formation pour payer les formations interentreprises organisées par Alimento.

#### Attestation Alimento

Au terme de la formation, l'employeur peut nous demander une attestation.

#### Annulation ?

Toute annulation d'inscription intervient uniquement par écrit et au plus tard une semaine avant le début de la formation. Passé ce délai, toute annulation ou absence sans justificatif valable sera sanctionnée :

- ▶ pour une formation payante, par le montant intégral de l'inscription
- ▶ pour une formation gratuite, par une somme minimale de € 150 par personne et par jour.

Alimento se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre requis de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure (par ex. maladie du formateur). Alimento ne peut être tenu pour responsable des éventuels dommages qui s'ensuivraient.

### Conditions additionnelles pour les formations interentreprises organisées par nos partenaires

Avec ce type de formation, vous inscrivez vos travailleurs directement auprès du partenaire / de l'opérateur de formation agréé. Ce sont donc les conditions de cet organisme de formation qui s'appliquent !

#### S'inscrire, annuler, demander des attestations

Nous vous invitons à contacter le formateur externe pour toute information relative aux formalités d'inscription, conditions de paiement, modalités d'annulation, formulaires d'évaluation, attestations de présence, ... Vous trouvez leurs coordonnées sur la fiche de formation.

#### Paiement

- ▶ Le partenaire / l'opérateur de formation agréé facture directement les inscriptions à l'entreprise alimentaire qui peut récupérer une partie des coûts de la formation via Alimento. Le montant de notre intervention financière est indiqué pour chaque formation reprise dans la brochure.
- ▶ Alimento ne rembourse en aucun cas plus que le montant de la facture hors TVA.

### Condition additionnelle pour les formations sur mesure

Une formation sur mesure se déroule toujours en concertation avec votre entreprise, Alimento et le formateur. Vous trouvez les données de contact dans les détails de chaque formation.

### Remboursement des frais salariaux via le système du CEP (Congé-Education Payé)

Les coûts salariaux représentent une partie importante des frais de formation pour les employeurs. Ils peuvent en récupérer une partie par le biais du système de congé-éducation payé (CEP). Attention, en Flandre ce système a été remplacé par le VOV (Vlaams Opleidingsverlof). Pour connaître les conditions du CEP et en savoir plus, consultez [www.alimento.be/cep](http://www.alimento.be/cep) (Wallonie et Bruxelles) ou [www.alimento.be/vov](http://www.alimento.be/vov) (Flandre).





## Que pouvons-nous faire pour vous ?

Alimento propose également des formations sur mesure.

- ▶ Vous cherchez une formation qui ne se trouve pas dans notre brochure ?
- ▶ Voulez-vous organiser un parcours de formation pour tout un groupe de travailleurs ?

**Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter.**



Consultez toutes nos formations sur

**[www.alimento.be/formations](http://www.alimento.be/formations)**

Retrouvez tous nos formateurs agréés sur

**[www.alimento.be/formateurs](http://www.alimento.be/formateurs)**

## Contactez votre conseiller !

### Conseiller logistique

Pascal Cools

- ▶ [pascal.cools@alimento.be](mailto:pascal.cools@alimento.be)
- ▶ 0473 65 33 62

### Inscriptions

Nomiki Macrillo

- ▶ [nomiki.macrillo@alimento.be](mailto:nomiki.macrillo@alimento.be)
- ▶ 02 528 89 50

